



Procès-verbal de la séance du 25 avril 2025

L'an 2025, le 25 avril à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur PREAUX, maire.

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné
AUGUSTA Bérengère	X		
BRILHAULT Géraldine	X		
CARBONNIER Nicolas	X		
DEDEYAN Thierry		X	X
DEVE Dominique	X		
DUVERGEY Michel	X		
FERGANI Alexandre	X		
MAGNE Michel	X		
PREAUX Patrice	X		
TLEMSANI Slimane	X		
VOISIN Éric	X		

Monsieur DEDEYAN Thierry donne son pouvoir à CARBONNIER Nicolas.

Secrétaire de séance : Monsieur CARBONNIER Nicolas.

Onze conseillers municipaux en exercice, le quorum est fixé à six.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2025 est validé par le conseil municipal puis signé par le maire et le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	
1	Nouveaux emprunts communaux
2	Modification du montant des attributions de compensation 2025

1- Nouveaux emprunts communaux

DCM 2025/11

Compte tenu du projet de réhabilitation des bâtiments communaux, la Maison d'Assistant(e)(s) Maternel(e)(s) et la salle des fêtes, il s'avère indispensable de contracter deux emprunts. Le crédit agricole a établi une proposition de financement suivant les demandes formulées par le conseil municipal. Un emprunt Court-Terme In Fine de 600 000€ pour permettre à la commune de régler les dépenses en attendant de percevoir le versement du FCTVA et des subventions. La proposition du crédit agricole est au taux fixe de 2.85% sur 3 ans, avec des frais de dossier de 600€.

Le besoin de financement de la commune s'élève à 250 000€. La proposition du crédit agricole est au taux fixe de 3.35% sur 15ans.

Le conseil municipal décide de contracter ces deux emprunts et autorise le Maire à signer la proposition de financement ainsi que tout document s'y afférent.

2-Modification du montant des attributions de compensation 2025

DCM 2025/12

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire de la CCPIF en date du 8 avril 2025, a délibéré sur la proposition de montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2025. Considérant que les montants versés aux communes au titre des attributions de compensation, dans le cadre de la taxe professionnelle unique, sont déterminés à partir du produit de la taxe professionnelle.

Le maire dit que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) propose, dans le cadre d'une révision libre des attributions de compensation, une répartition

introduisant une plus grande équité dans le montant des attributions de compensation entre les communes membres de la CCPIF. Il indique que cette proposition se traduit pour l'intercommunalité par une participation à l'augmentation des attributions de compensations des communes sur ses fonds propres issues des taxes professionnelles à hauteur de 149 005 €.

Le maire dit que la CLECT propose donc une modification quant au montant des attributions de compensation des communes membres et repartie comme suit :

Communes	AC 2024	AC 2025 modifiées
Benbecourt	79 782 €	79 782 €
Blaru	42 977 €	45 126 €
Boissy-Mauvoisin	21 925 €	23 021 €
Bonnières	990 935 €	990 935 €
Bréval	188 512 €	197 937 €
Chaufour lès Bonnières	47 946 €	47 946 €
Cravent	110 974 €	110 974 €
Freneuse	367 367 €	385 735 €
Gommecourt	12 004 €	12 004 €
Notre Dame de la Mer	207 736 €	218 122 €
La Villeneuve en Chevrie	69 833 €	73 324 €
Limetz-Villez	98 685 €	98 685 €
Lommoye	27 586 €	28 964 €
Ménerville	6 717 €	7 052 €
Moisson	31 106 €	32 661 €
Neauphlette	16 436 €	17 258 €
St Illiers la Ville	112 377 €	212 377 €
St Illiers le Bois	35 927 €	35 927 €
TOTAL	2 468 825 €	2 617 830 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix Pour, approuve le rapport de la CLECT du 18 février 2025 ainsi que la modification du montant de répartition des attributions de compensations 2025 aux communes membres.

Questions diverses

Aucunes questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Auteur : PREAUX Patrice

Date de mise en ligne : 10 juin 2025

Conseil municipal du 25 Avril 2025	
PREAUX Patrice, le maire	CARBONNIER Nicolas, Secrétaire de séance
	